Nettoyant Injecteurs + Catalyseur Essence Sans machine

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 02/06/2009 Date de révision: 02/02/2015 Remplace la fiche: 14/08/2014 Version: 7.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit. : **Nett. Injecteurs + catalyseur essence sans machine**

Code du produit :

Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle,Utilisation professionnelle,Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive
Utilisation dans un système fermé

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Spheretech Europe
rue des entrepreneurs
59124 Escaudain
contact@speretech-europe.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence : 0032 (70) 245 245

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R65
R66
R52/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Composants dangereux : Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics, Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphtalene

Mentions de danger (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)	:	P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette P102 - Tenir hors de portée des enfants P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P331 - NE PAS faire vomir P405 - Garder sous clef P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions locales/régionales/nationales/internationales.
Phrases EUH	:	EUH208 - Contient Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(n° CAS) 64742-48-9 (Numéro CE) 918-481-9	50 - 75	Xn; R65 R66
Phénol, dérivés de (diméthyl-amino)-méthyl-poly-isobutylène		5 - 25	R52/53
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphtalene	(Numéro CE) 919-284-0 (N° REACH) 01-2119463588-24	1 - 2,5	Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif	(Numéro CE) 263-177-5	0,1 - 0,5	Xn; R22 C; R34 R43 N; R50
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 0,5	Cat.Carc.3; R40 Xn; R22 N; R50/53
1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	0,1 - 0,5	Xi; R36/37/38 N; R51/53 R10
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043-00-3	0,1 - 0,5	Xn; R20 Xi; R36/37/38 N; R51/53 R10
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 0,5	N; R50/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics	(n° CAS) 64742-48-9 (Numéro CE) 918-481-9	50 - 75	Asp. Tox. 1, H304
Phénol, dérivés de (diméthyl-amino)-méthyl-poly-isobutylène		5 - 25	Aquatic Chronic 3, H412
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphtalene	(Numéro CE) 919-284-0 (N° REACH) 01-2119463588-24	1 - 2,5	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Éthanol, dérivés de 2,2'-imino-bis-, N-alkyle de suif	(Numéro CE) 263-177-5	0,1 - 0,5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Met. Corr. 1, H290 Aquatic Acute 1, H400
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2	0,1 - 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,3,5-triméthylbenzène	(n° CAS) 108-67-8 (Numéro CE) 203-604-4 (Numéro index) 601-025-00-5	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,2,4-triméthylbenzène	(n° CAS) 95-63-6 (Numéro CE) 202-436-9 (Numéro index) 601-043-00-3	0,1 - 0,5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	(Numéro CE) 204-881-4 (N° REACH) 01-2119565113-46	0,1 - 0,5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime en position demi-assise. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé etv se laver immédiatement et abondamment avec d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les verres de contact. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Maux de tête. Vertiges. Somnolence.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion du produit peut donner lieu à une pneumonie chimique et même à la mort. Un traitement spécifique est nécessaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Evacuer de la zone tout le reste du personnel. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Ecarter toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles : agents d'oxydation. aluminium.

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Les emballages destinés au grand public doivent être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants et d'une indication tactile de danger.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Naphtalène (91-20-3)		
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	15 mg/m³
Autriche	MAK (mg/m³)	50 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	50 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	53 mg/m³
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³ 8h
Bulgarie	OEL STEL (mg/m³)	75 mg/m³ 15 min.
France	VME (mg/m³)	50 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	50 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	10 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	15 fibres/cm³
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m³)	50 mg/m³
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m³)	80 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	50 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m3)	50 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (8h) (mg/m3)	5 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m³

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)		
UE	IOELV TWA (ppm)	25 ppm
Autriche	MAK (mg/m³)	100 mg/m³
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m³)	150 mg/m³ 4/shift, 15 min.
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	100 mg/m³
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	100 mg/m³ 8h
France	VME (mg/m³)	100 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	100 mg/m³
Grèce	OEL TWA (mg/m³)	125 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	100 mg/m³
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	100 mg/m³
Suisse	VLE (mg/m³)	200 mg/m³ 4/shift, 15 min.
Suisse	VME (mg/m³)	100 mg/m³
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m³)	100 mg/m³
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m³)	200 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	125 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m3)	120 mg/m³
Finlande	HTP-arvo (15 min)	100 mg/m³

1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)		
UE	IOELV TWA (mg/m³)	0
UE	IOELV TWA (ppm)	25 ppm
Autriche	MAK (mg/m³)	100 mg/m³
Autriche	MAK Valeur courte durée (mg/m³)	150 mg/m³ 4/shift, 15 min
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	100 mg/m³
Bulgarie	OEL TWA (mg/m³)	100 mg/m³ 8h
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	100 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	100 mg/m³
Italie - Portugal - USA ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm
Espagne	VLA-ED (mg/m³)	100 mg/m³
Pays-Bas	MAC TGG 8H (mg/m³)	100 mg/m³
Pays-Bas	MAC TGG 15MIN (mg/m³)	15 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	125 mg/m³
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m3)	100 mg/m³

: Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Lunettes de protection. Gants.

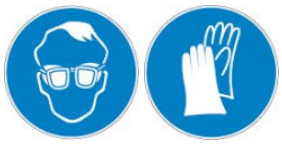

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire : Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide huileux.

Couleur : Jaune-brun.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 76 °C @ ASTM D92

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de la vapeur à 20 °C : > 1

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 832 kg/m³ @15°C

Solubilité : Négligeable.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 3,7 mm²/s @ 40°C

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases. aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic, <2% aromatics (64742-48-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4951 mg/m³ 4h

Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2500 mg/kg

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	2040 mg/kg
DL50 cutanée lapin	3160 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	18000 mg/m³ 4h

1,3,5-triméthylbenzène (108-67-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	24000 mg/m³ 4h

2,6-di-tert-butyl-p-cresol	
DL50 orale rat	> 2930 mg/kg OECD 401
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. Irritant pour les yeux et la peau.

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Naphtalène (91-20-3)	
CL50 poissons 1	0,51 mg/l 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	3,4 mg/l 48h, Daphnia

1,2,4-triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	6,14 mg/l 48h, Daphnia

12.2. Persistance et dégradabilité

ISOTEC Nettoyant Injecteurs + Catalyseur Essence	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Naphtalène (91-20-3)	
Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphtalene	
Biodégradation	58 % Manometric respirometrics (28d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Carc. 2	Cancerogénité Catégorie 2
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Skin Corr. 1B	corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation de la peau Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.